



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR LE PROCHE-ORIENT

Dixième session

Rome (Italie), 11 – 15 novembre 2019

PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2020-2025 – FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTRASESSION

1. INTRODUCTION

1.1. Un groupe de travail intrasession a été créé pour examiner le document publié sous la cote CX/NE 19/10/10 et les observations écrites correspondantes et pour établir un rapport pour examen en plénière sur les activités à mener dans la région au cours des deux prochaines années à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 (CX/NE 19/10/10, annexe III).

1.2. Le groupe de travail était présidé par l'Égypte. Le Président a rappelé qu'à sa quarante-deuxième session, la Commission du Codex Alimentarius a adopté le Plan stratégique pour 2020-2025 avec pour objectif de faire avancer le mandat du Codex et de mettre en valeur sa mission et sa vision. Il a rappelé aux participants qu'il était important de tirer les leçons du passé et a fait observer que les leçons à tirer du Plan stratégique de la période 2014-2019 étaient importantes pour assurer la bonne exécution du Plan pour 2020-2025 et éviter les pièges. Il a rappelé au groupe de travail que de nombreuses parties avaient une responsabilité dans la réalisation du plan stratégique et que les Membres de la Commission du Codex Alimentarius étaient parmi ceux qui avaient le plus de responsabilités.

1.3. Le Président a noté qu'il fallait un plan de travail réaliste pouvant être exécuté dans les deux années à venir, qui soit fondé sur les priorités et les besoins de la région, qui soit cohérent et qui définisse une approche pour le suivi des résultats à obtenir d'ici à 2021.

1.4. Le Président du Sous-Comité du Comité exécutif sur la planification stratégique, rappelant combien il importe de collaborer et d'être inclusif, a donné un aperçu des travaux du Sous-Comité et des attentes du Comité de coordination en ce qui concerne la mise en œuvre du plan stratégique. Il a souligné qu'il importait de définir des domaines de travail prioritaires pour la région et d'arrêter un calendrier et des ambitions clairement définis.

2. RÉSUMÉ DES DÉBATS

2.1. Les débats ont eu lieu en plusieurs phases.

Phase 1: Définition des objectifs stratégiques prioritaires du Comité de coordination

2.2. Les membres ont eu à examiner les objectifs stratégiques 1 à 4 et à indiquer quel objectif stratégique avait la priorité la plus élevée, compte tenu de leur expérience et de leurs besoins. Sur la base de cette approche, les objectifs stratégiques 2, 3 et 4 ont été considérés comme ayant le degré de priorité le plus élevé, et le groupe de travail a donc centré son débat suivant sur les objectifs stratégiques 1, 2 et 3.

Phase 2: Définition des activités

2.3. Les Membres ont travaillé en trois sous-groupes, chacun chargé d'un objectif stratégique différent et ont proposé que les activités suivantes, à la fois pratiques et réalisables, soient exécutées au cours des deux prochaines années.

Objectif stratégique prioritaire	Objectif prioritaire	Activités pour 2020-2021	Justification des activités proposées	Partie responsable ou chef de file	Résultat attendu pour 2021	Mécanisme de communication d'information
Objectif stratégique 2. Élaborer des normes fondées sur la science et les principes de l'analyse des risques du Codex	2.1 S'appuyer sur les avis scientifiques conformément aux principes d'analyse des risques du Codex	2.1.1 Promouvoir la recherche et les études scientifiques dans les domaines d'intérêt commun	Les documents de projet et les normes doivent se fonder sur des éléments et données scientifiques communiqués par les pays membres.	Pays membres		
	2.2 Promouvoir la communication et l'utilisation de données représentatives à l'échelle mondiale lors de l'élaboration et de l'examen des normes du Codex	2.1.2 Échange d'informations et de conclusions d'études par l'entremise des points de contact du Codex sur les forums régionaux et électroniques	Profiter de l'expertise et des bases de données disponibles dans les pays membres	Pays membres		
	2.3 Promouvoir un financement suffisant et pérenne pour les organes d'experts qui fournissent des avis scientifiques.	2.3.1 Travailler avec la Ligue des États arabes et d'autres organisations régionales afin de fournir des financements pour soutenir l'élaboration d'avis scientifiques	Fournir des financements durables et nécessaires pour les avis scientifiques	Coordonnateur régional FAO/OMS		
Objectif stratégique 3. Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées	3.1 Faire mieux connaître les normes du Codex	3.1.1 Organiser de manière périodique des programmes de sensibilisation à l'importance du Codex en visant différents niveaux de décision parmi toutes les parties prenantes	Faible engagement et manque de connaissances parmi les décisionnaires et les parties prenantes Manque de connaissances au sein des équipes nationales du Codex sur les mécanismes de travail du Codex Alimentarius	Points de contact du Codex Comités nationaux du Codex Bureaux régionaux et de pays de la FAO et de l'OMS	Obtenir une plus large participation et contribution aux différents comités du Codex Obtenir un engagement des pays envers le Codex Alimentarius, qui est une référence en matière de normes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments	Enquête biannuelle communiquée au Comité de coordination pour le Proche-Orient

Objectif stratégique prioritaire	Objectif prioritaire	Activités pour 2020-2021	Justification des activités proposées	Partie responsable ou chef de file	Résultat attendu pour 2021	Mécanisme de communication d'information
					Harmonisation des normes et règlements nationaux par référence aux textes du Codex	
Objectif stratégique 4: Faciliter la participation de tous les membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme	4.1. Assurer la pérennité des structures nationales du Codex dans tous les États membres du Codex.	Augmenter le nombre de sessions de formation sur les procédures de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires et faciliter l'accès à ces sessions, sur la base des directives et des outils disponibles en arabe	Veiller à ce que les membres soient informés des mécanismes de travail dans leurs pays et disposent d'infrastructures du Codex robustes (afin de préparer leur position nationale, d'élaborer des politiques relatives au Codex à l'échelle du pays, de veiller à ce que les points de contact du Codex puissent travailler efficacement, etc.)	FAO et OMS, avec le coordonnateur régional et les pays membres	D'ici à 2021, augmentation de 10 pour cent de la participation des membres de la région aux activités du Codex	Rapports du Secrétariat du Codex sur la participation
	4.3 Réduire les obstacles à une participation active des pays en développement.	Établir une liste des pays qui rencontrent des difficultés à participer aux activités du Codex et s'attacher à recenser les parties et les organisations susceptibles d'apporter un soutien (matériel et virtuel) à leur participation, et les aider dans les tâches connexes, notamment la facilitation des procédures relatives aux visas.	Améliorer la participation des pays en développement, en particulier les pays confrontés à des problèmes spécifiques	Secrétariats des pays hôtes, Secrétariat du Codex, autres Membres de la région, coordonnateur régional	Liste des pays qui ont besoin d'un soutien, processus d'assistance en matière d'obtention des visas (p. ex. demande des lettres d'invitation). Atelier sur la participation virtuelle et recensement des sources de financement possibles qui permettraient d'appuyer la participation physique	Statistiques sur la participation aux groupes de travail électronique, au Système de mise en ligne des observations et aux réunions du Comité

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- 3.1. Le Groupe de travail a estimé que les travaux susmentionnés constituaient une étape importante vers l'évaluation de la contribution régionale à la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025.
- 3.2. Le Groupe de travail a noté la proposition du Royaume d'Arabie saoudite, qui a été nommé prochain coordonnateur régional, de fournir des ressources aux fins de la mise en œuvre des activités déterminées.
- 3.3. Le Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient, à sa dixième session, est invité à:
- i) examiner et approuver les objectifs stratégiques prioritaires et les objectifs prioritaires déterminés par le Groupe de travail;
 - ii) examiner les activités proposées par le Groupe de travail et faire part de ses observations concernant d'éventuelles améliorations et modifications, en vue d'assurer la mise en œuvre de ces activités au cours des deux prochaines années;
 - iii) étudier plus avant le mécanisme qui permettra de faire rapport sur la mise en œuvre de ces activités, en tant qu'élément essentiel du suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique;
 - iv) établir la version définitive du tableau ci-dessus en vue de son inclusion au rapport de la présente session.